

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Définition :

*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : **SNC MARIGNAN PROVENCE**

Commune et département) : **13 410 LAMBESC**

Adresse : **L'Atrolabe, 79 Bd de Dunkerque – CS 8044
13225 MARSEILLE CEDEX 02**

Téléphone : **07 63 16 89 43**

Fax :

E-mail : **o.bennis@marignan.immo**

Nom du projet : **Projet immobilier**

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ? **Formulaire cas par cas**

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

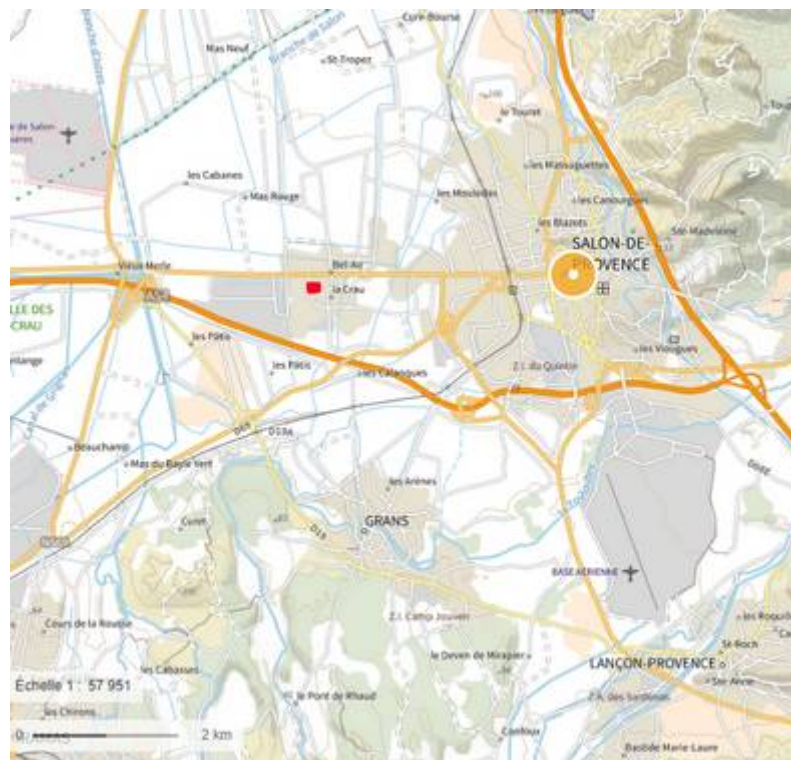
Le porteur de projet dénommé SNC MARIGNAN Provence, souhaite créer des logements, sur une parcelle à vocation agricole. Il s'agit d'une essentiellement d'une prairie pâturée bordée de haies, située contre le Vieux Chemin d'Istres à Salon-De-Provence. Le futur projet immobilier s'étend sur une superficie estimée à 1.1 034 ha.

Il est prévu la réalisation de 70 logements, répartis de la façon suivante :

- environ 70 logements collectifs (dont 14 logements sociaux, soit 20 % des Logements), sur une superficie de plancher de 4140 m².**
- des voies d'accès,**
- des ouvrages de rétention,**
- 154 places de stationnement,**
- des espaces verts et des aménagements paysagers**
- des jardins privés.**

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

*Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).*



Carte IGN – Géoportail

Le projet est situé :

Nom de la commune : **Salon de Provence** N° Département : **13 300**

Lieu-dit : **Vieux Chemin d'Istres**

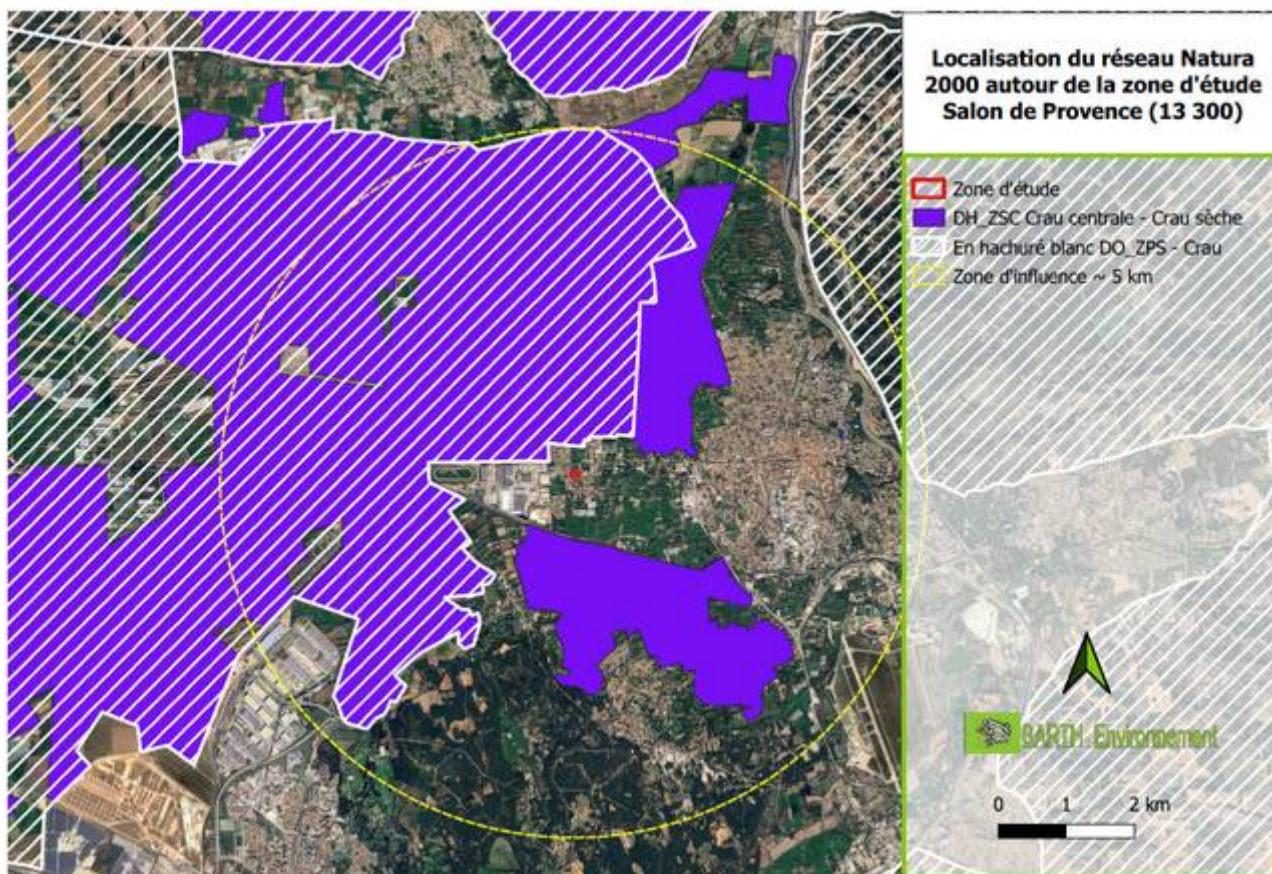
En site(s) Natura 2000 ☐

n° de site(s) : (FR93-----)

n° de site(s) : (FR93-----)

Hors site(s) Natura 2000 **X** A quelle distance ?

A **350 au Nord et 1km au Sud** du site n° de site(s) : **ZSC Crau centrale - Crau sèche (FR9301595) et ZPS Crau (FR9310064)**



Carte de localisation du zonage Natura 2000

c. Etendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : **4140 m² environ** ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

- | | |
|---|--|
| ☐ < 100 m ² | ☒ 1 000 à 10 000 m ² (1 ha) |
| ☐ 100 à 1 000 m ² | ☐ > 10 000 m ² (> 1 ha) |

- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)

- Emprises en phase chantier : (m.)

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Le projet prévoit des voiries et réseaux divers, des ouvrages de rétention des EP, des aménagements paysagers et un éclairage raisonné. Les eaux usées seront raccordées au réseau communal.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

☒ diurne

☐ nocturne

- Durée précise si connue : **21 mois**

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

☐ < 1 mois

☒ 1 an à 5 ans

☐ 1 mois à 1 an

☐ > 5 ans

- Période précise si connue : **Les travaux se dérouleront de janvier 2027 à septembre 2028 de manière continue.**

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

☐ Printemps

☐ Automne

☐ Eté

☒ Hiver

- Fréquence :

☐ chaque année

☐ chaque mois

☐ autre (préciser) :

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Le porteur de projet dénommé SNC MARIGNAN Provence, souhaite créer des logements, sur des parcelles à vocation agricole en périphérie urbaine. Il s'agit essentiellement d'une prairie pâturée bordée de haies, située contre le Vieux Chemin d'Istres. Le futur projet immobilier s'étend sur une superficie estimée à 1,1 ha environ.

Le projet prévoit des voiries et réseaux divers, des ouvrages de rétention des eaux pluviales, des aménagements paysagers et un éclairage raisonné. Les eaux usées seront raccordées au réseau communal. L'entretien du fossé sera réalisé par faucardage annuel et les haies seront entretenues régulièrement si besoin à l'élagueuse.

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet :

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

☐ < 5 000 €

☐ de 20 000 € à 100 000 €

☐ de 5 000 à 20 000 €

☒ > à 100 000 €

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- ☒ Rejets dans le milieu aquatique
- ☒ Pistes de chantier, circulation
- ☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- ☒ Poussières, vibrations
- ☒ Pollutions possibles
- ☐ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- ☒ Bruits
- ☐ Autres incidences

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- ☐ Réserve Naturelle Nationale
- ☐ Réserve Naturelle Régionale
- ☐ Parc National
- ☐ Arrêté de protection de biotope
- ☐ Site classé
- ☐ Site inscrit
- ☐ PIG (projet d'intérêt général) de protection
- ☒ Parc Naturel Régional (**PNR Les Alpilles**)
- ☐ ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- ☐ Réserve de biosphère
- ☐ Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- ☐ Aucun
- ☒ Pâturage / fauche

- ☐ Chasse
- ☐ Pêche
- ☐ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- ☐ Agriculture
- ☐ Sylviculture
- ☐ Décharge sauvage
- ☐ Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- ☐ Cabanisation
- ☐ Construite, non naturelle :
- ☐ Autre (préciser l'usage) :

Commentaires :

.....

.....

.....

.....

.....

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.



Carte de la zone d'étude

Quelques photos des habitats de la zone d'étude :



Prairie pâturée [38.12; E2.12] et Fossé au Nord de la parcelle [89.22; J5.41]



**Haie monospécifique de Cyprès [84.1 ; G5.1] contre le Vieux Chemin d'Istres et
Haie mixte [84.2 ; FA]**



Haie mixte [84.2 ; FA]

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre : ...		
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantations autre :	X	Haies de Cyprés ou haies mixtes
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :		
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		
Autre type de milieu	Milieux anthropiques	X	Parcelle pâturée (1 ha environ)

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE par les sites Natura 2000 concernés :

Crau centrale – Crau sèche FR9301595

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présent e ou potenti elle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)	Nature et niveau de l'incidence
Amphibiens, reptiles	1220 <i>Emys orbicularis</i>		Espèce non observée et considérée comme absente. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet.	Aucune incidence
Insectes	1041 <i>Oxygastra curtisii</i>		Espèces non observées et considérées comme absentes. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet.	Aucune incidence
	1044 <i>Coenagrion mercuriale</i>			
	1083 <i>Lucanus cervus</i>			
	1088 <i>Cerambyx cerdo</i>			
Mammifères terrestres				
Chauves-souris	1303 <i>Rhinolophus hipposideros</i>	X	Aucun déboisement ou rupture de corridor prévu. Absence de gîtes favorables. Ces espèces utilisent certainement le site d'étude pour se déplacer et y chasser très exceptionnellement . Ces espèces chassent probablement préférentiellement dans les ripisylves de la Touloubre à 2.2 km au Sud et Chaîne de Lançon à 5 km environ à l'Est (plus attractive).	Pollution lumineuse diffuse en milieu urbain Faible incidence
	1304 <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	X		Aucune incidence
	1305 <i>Rhinolophus euryale</i>	X		
	1307 <i>Myotis blythii</i>	X		
	1308 <i>Barbastella barbastellus</i>	X		
	1310 <i>Miniopterus schreibersii</i>	X		
	1316 <i>Myotis capaccinii</i>	X		
	1321 <i>Myotis emarginatus</i>	X		
	1324 <i>Myotis myotis</i>	X		
Oiseaux				
Poissons				
Plantes				
Le cas échéant, autres espèces remarquables animales ou végétales	<i>Triturus helveticus</i>			
	<i>Pelobates cultripes</i>			
	<i>Bufo calamita</i>	X	Espèces non observées et potentielles en transit (individu isolé). Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet.	Faible incidence
	<i>Hyla meridionalis</i>	X		
	<i>Anguilla anguilla</i>			
	<i>Coenagrion caerulescens</i>	X	Espèces faiblement potentielles. Absence de milieux favorables au sein de l'aire d'étude du projet.	Faible incidence
	<i>Gomphus flavipes</i>	X		
	<i>Sympetrum pedemontanum</i>	X		
	<i>Sympetrum depressiusculum</i>	X		
	<i>Saga pedo</i>			
	<i>Prionotropis rhodanica</i>			
	<i>Acmaeodera perroti</i>			
	<i>Eptesicus serotinus</i>	X	Aucun déboisement ou rupture de corridor prévu. Absence de gîtes favorables aux chauves-souris (majorité de Cypres)	Faible incidence
	<i>Myotis nattereri</i>	X		
	<i>Myotis daubentoni</i>	X		
	<i>Nyctalus leisleri</i>	X		

<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	X	Perte d'une petite zone de chasse occasionnelle (1 ha environ)	
<i>Pipistrellus nathusii</i>	X		
<i>Hypsugo savii</i>	X		
<i>Plecotus austriacus</i>	X		
<i>Tadarida teniotis</i>	X		
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	X		
<i>Alisma gramineum</i>			
<i>Asplenium sagittatum</i>			
<i>Gratiola officinalis</i>			
<i>Helianthemum marifolium</i>			
<i>Littorella uniflora</i>			
<i>Lythrum tribracteatum</i>			
<i>Vitis vinifera</i>			
<i>Lacerta lepida</i>			
<i>Lacerta viridis</i>			
<i>Podarcis muralis</i>	X	Faiblement potentielle	Faible incidence
<i>Elaphe longissima</i>			

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE par les sites Natura 2000 concernés :

ZPS Crau FR9310064

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)	Nature et niveau de l'incidence
OISEAUX	A022 <i>Ixobrychus minutus</i>		Absence de milieux favorables et proximité de zone urbaine. Espèces non potentielles.	Aucune incidence
	A025 <i>Bubulcus ibis</i>			
	A028 <i>Ardea cinerea</i>			
	A029 <i>Ardea purpurea</i>			
	A031 <i>Ciconia ciconia</i>			
	A058 <i>Netta rufina</i>			
	A059 <i>Aythya ferina</i>			
	A060 <i>Aythya nyroca</i>			
	A061 <i>Aythya fuligula</i>			
	A073 <i>Milvus migrans</i>			
	A074 <i>Milvus milvus</i>			
	A077 <i>Neophron percnopterus</i>			
	A080 <i>Circaetus gallicus</i>			
	A081 <i>Circus aeruginosus</i>			
	A082 <i>Circus cyaneus</i>			
	A084 <i>Circus pygargus</i>			
	A087 <i>Buteo buteo</i>			
	A093 <i>Hieraaetus fasciatus</i>			
	A094 <i>Pandion haliaetus</i>			
	A095 <i>Falco naumanni</i>			

A096 <i>Falco tinnunculus</i>	
A097 <i>Falco vespertinus</i>	
A098 <i>Falco columbarius</i>	
A103 <i>Falco peregrinus</i>	
A113 <i>Coturnix</i>	
A128 <i>Tetrax tetrax</i>	
A133 <i>Burhinus oedicephalus</i>	
A139 <i>Charadrius morinellus</i>	
A140 <i>Pluvialis apricaria</i>	
A142 <i>Vanellus vanellus</i>	
A176 <i>Larus melanocephalus</i>	
A179 <i>Larus ridibundus</i>	
A205 <i>Pterocles alchata</i>	
A211 <i>Clamator glandarius</i>	
A214 <i>Otus</i>	
A215 <i>Bubo bubo</i>	
A230 <i>Merops apiaster</i>	
A231 <i>Coracias garrulus</i>	
A242 <i>Melanocorypha calandra</i>	
A243 <i>Calandrella brachydactyla</i>	
A246 <i>Lullula arborea</i>	
A255 <i>Anthus campestris</i>	
A298 <i>Acrocephalus arundinaceus</i>	
A302 <i>Sylvia undata</i>	
A339 <i>Lanius minor</i>	
A022 <i>Ixobrychus minutus</i>	
A025 <i>Bubulcus ibis</i>	
A028 <i>Ardea cinerea</i>	
A029 <i>Ardea purpurea</i>	
A031 <i>Ciconia ciconia</i>	
A058 <i>Netta rufina</i>	
A059 <i>Aythya ferina</i>	
A060 <i>Aythya nyroca</i>	
A061 <i>Aythya fuligula</i>	
A073 <i>Milvus migrans</i>	
A074 <i>Milvus milvus</i>	
A077 <i>Neophron percnopterus</i>	
A080 <i>Circaetus gallicus</i>	
A081 <i>Circus aeruginosus</i>	
A082 <i>Circus cyaneus</i>	
A084 <i>Circus pygargus</i>	
A087 <i>Buteo buteo</i>	
A093 <i>Hieraaetus fasciatus</i>	
A094 <i>Pandion haliaetus</i>	
A095 <i>Falco naumanni</i>	
A096 <i>Falco tinnunculus</i>	
A097 <i>Falco vespertinus</i>	
A098 <i>Falco columbarius</i>	
A103 <i>Falco peregrinus</i>	
A113 <i>Coturnix</i>	
A128 <i>Tetrax tetrax</i>	

	<i>A133 Burhinus oediconemus</i> <i>A139 Charadrius morinellus</i> <i>A140 Pluvialis apricaria</i> <i>A142 Vanellus vanellus</i> <i>A176 Larus melanocephalus</i> <i>A179 Larus ridibundus</i> <i>A205 Pterocles alchata</i> <i>A211 Clamator glandarius</i> <i>A214 Otus</i> <i>A215 Bubo bubo</i> <i>A230 Merops apiaster</i> <i>A231 Coracias garrulus</i> <i>A242 Melanocorypha calandra</i> <i>A243 Calandrella brachydactyla</i> <i>A246 Lullula arborea</i> <i>A255 Anthus campestris</i> <i>A298 Acrocephalus arundinaceus</i> <i>A302 Sylvia undata</i> <i>A339 Lanius minor</i>			Faible incidence Absence de milieux favorables et proximité de zone urbaine. Espèces non potentielles. Aucune incidence
Le cas échéant, autres espèces remarquables animales ou végétales				
	<i>Alectoris rufa</i> <i>Larus cachinnans</i> <i>Larus fuscus</i> <i>Athene noctua</i> <i>Upupa epops</i> <i>Galerida cristata</i> <i>Alauda arvensis</i> <i>Corvus monedula</i> <i>Lanius meridionalis</i>	 X X 	Espèce potentielle en chasse Espèce potentielle en chasse	Sauvegarde et création d'éléments favorables aux espèces potentielles cochées Zones de repli en périphérie d'agglomération de Salon de Provence



Localisation des habitats semi-naturels de la zone d'étude

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Aucun habitat ou habitat d'espèces protégées ne sera détruit.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Aucune espèce protégée figurant au FSD ne sera détruite.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) :

Les principales atteintes pour ce type de projet sont les rejets dans l'environnement. La conception du projet sera menée sur le principe de l'évitement à tout prix.

Tous les enjeux écologiques repérés lors de l'inventaire préalable réalisé en début de l'année 2026 par Barth Environnement sont consignés dans la Notice Ecologique annexée. Les enjeux ont été finement analysés au regard de leur enjeu local de conservation et de leur capacité de résilience face aux perturbations. L'ensemble des mesures d'évitement et de réduction des incidences issues de la Notice Ecologique sont résumées ci-après :

Synthèse des mesures d'évitement en phase chantier :

E2.1a : Balisage préventif et mise en défens d'éléments d'intérêts

Lors de la phase de préparation du chantier, les éléments d'intérêt seront sauvegardés et délimités. Il s'agit essentiellement de sauvegarder les haies fonctionnelles. De plus, la création d'éléments naturels boisés ou floral après travaux, consentira à la valorisation de la Trame Verte existante et ce malgré l'aménagement prévu.

E3.1a : Absence de rejet vers le milieu naturel

Le traitement de tous les déchets se produira via des filières adaptées ; le recyclage des déchets sur le site se fera à l'aide de bacs dédiés à cet effet.

E3.2a : Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant

S'agissant de l'entretien des espaces vert, les espaces verts des parties communes ne nécessiteront pas de quantités importantes de produits phytosanitaires. Des couvres sols seront installés aux abords des massifs et les pelouses seront tondues. L'entretien des haies, sera réalisé de façon mécanique, (taille haies, élagueuse, tronçonneuse).

Synthèse des mesures de réduction en phase chantier :

R2.1c : Optimisation de la gestion des matériaux

Cette mesure concerne :

La limitation/adaptation/réemploi des déblais et leur réutilisation *in situ*, ainsi que leur valorisation (stockage différencié des terres en vue de leur réutilisation ultérieure sur ou à l'extérieur du site, pour les besoins d'autres projets ou pour le réaménagement d'espaces dégradés). En cas de stockage provisoire, l'utilisation d'une bâche de protection est conseillée.

R2.1d : Dispositif préventif de lutte contre une pollution accidentelle et gestion des eaux pluviales en période de chantier

En cas de fuite accidentelle due au ruissellement des eaux souillées en période très pluvieuse, de matières en suspension ou fuite d'hydrocarbures (fuite accidentelle d'un engin) des

précautions seront immédiatement appliquées (application de produits absorbants, protocole d'intervention d'urgence, évacuation appropriée vers un centre agréé, etc.)

Vis-à-vis de la gestion des eaux pluviales en période de chantier, des dispositifs seront installés selon le choix du maître d'œuvre (bassin de décantation ou d'infiltration) et les eaux de ruissellement seront si nécessaire dérivées (merlon, cunette).

R2.2k Plantations diverses et traitement paysager

L'insertion paysagère du projet a été finement étudiée, en tenant compte des contraintes d'espace. L'impact visuel sera atténué par l'insertion d'espaces végétalisés, délimitant le projet et les zones d'accès. Les voies et emprises avec accotements seront plantées et enherbées.

Les haies existantes seront conservées et complétées par des espèces d'essences locales arborées de haut jet (Micocoulier de Provence, Tilleuls sp., Frênes sp., etc.) afin de masquer au maximum le projet et servir de support à la biodiversité

R2.1f : Dispositif de lutte contre les espèces végétales invasives

Le site comporte peu d'espèces végétales exogènes. Aussi, il s'agira essentiellement de mettre en place une mesure préventive, visant à ne pas les disperser davantage. Pour ce faire, un réensemencement rapide des zones dénudées sera réalisé rapidement, afin de ne pas favoriser leur installation. Les espèces ligneuses à l'intérieur des haies, telles que le Troène du Japon, seront supprimées et remplacées par des essences locales plus adaptées.

Synthèse des mesures de réduction en phase exploitation :

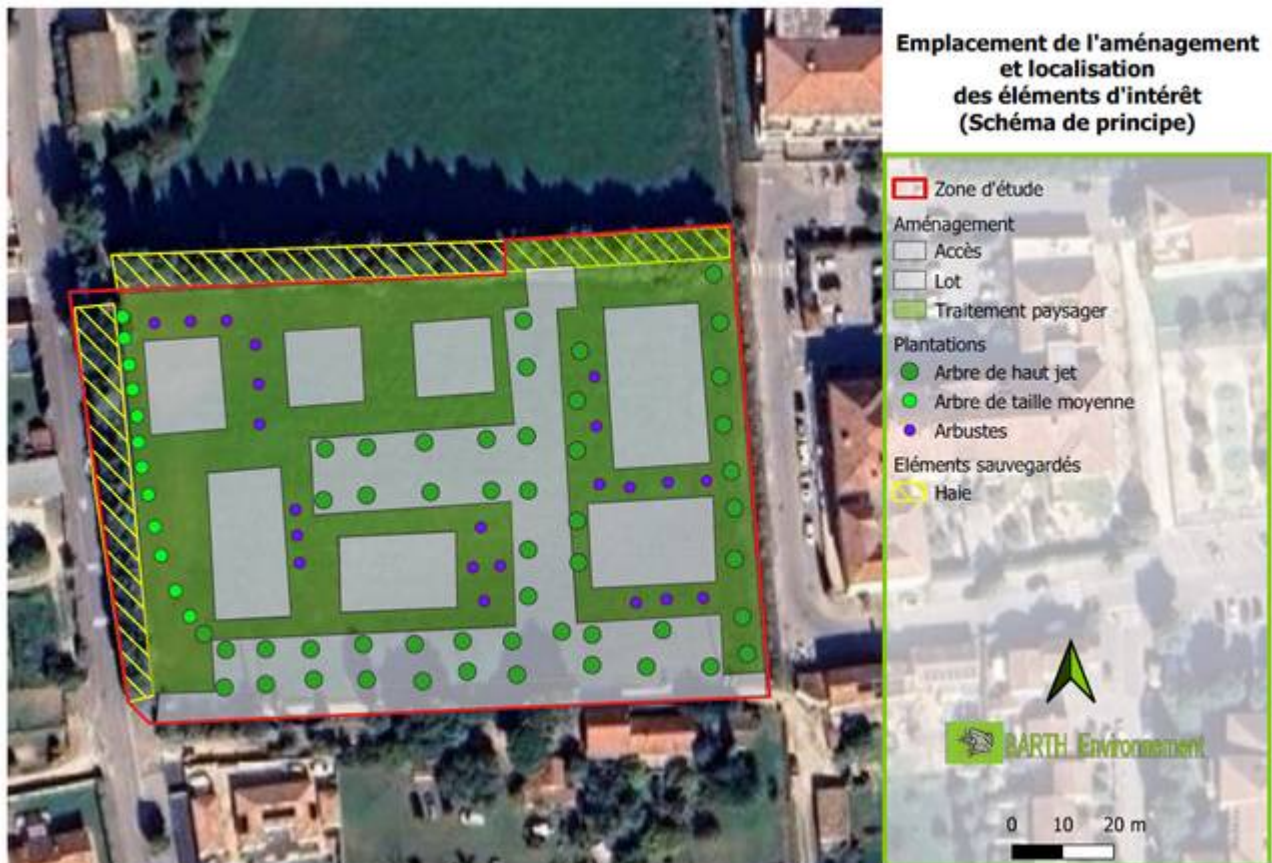
R2.1k : Dispositif de limitation des nuisances envers la faune (notamment chauves-souris)

L'impact final est considéré de modéré pour les Chiroptères (pas de perte de gîtes). Toutefois, il est préconisé la mise en place d'un éclairage raisonné par bornes lumineuses, avec un éclairage rasant au sol installé le long des cheminements piétons. Pour les parties circulées (voies d'accès, places et parking), des candélabres de faible hauteur (< à 4 mètres) avec flux lumineux (de préférence de couleur jaune) orientés vers le sol, de façon à éviter au maximum la rupture de la trame noire existante de ce secteur de ville, seront privilégiés.

Synthèse des mesures d'accompagnement en phase chantier :

A1 : Mise en place d'un chantier propre et suivi de chantier par un écologue

Dès la phase de préparation du chantier, un chantier respectueux est préconisé, afin de limiter les nuisances de conception du projet sur l'environnement. La délimitation par balisage des emprises, le choix des essences pour les nouvelles plantations, etc. devront être respectés suivant les recommandations de l'Ecologue.



Localisation des Mesures Environnementales



Plan Masse du projet

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000*
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital*

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

Le site NATURA 2000 le plus proche de la zone-projet est situé à environ 350 m au Nord. Il est représenté par la ZSC Crau centrale – Crau sèche FR9301595 et par la ZPS Crau FR9310064 qui constituent de vastes secteurs où alternent reliefs calcaires et petites prairies de plaine. La zone-projet est localisée en périphérie urbaine, obstacle pour de nombreuses espèces aviaires sauvages.

X NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Des chauves-souris sont susceptibles d'utiliser la prairie en milieu semi-urbain de la zone du projet comme petite zone de chasse très occasionnelle. Néanmoins, le projet n'aura aucune incidence sur les fonctions vitales des espèces d'intérêt communautaire recensées dans la ZSC Crau centrale – Crau sèche FR9301595 située à environ 350 m au Nord et 1 km environ au Sud, ni dans la ZPS Crau FR9310064 située à 350 m au Nord.

La parcelle est d'origine agricole ou anthropique, elle ne présente pas d'intérêt écologique patrimonial ; il n'y a pas d'enjeux de conservation notables de la flore et de la faune et les haies fonctionnelles seront conservées et valorisées.

De plus, des mesures de réduction d'impacts, seront mises en place pendant la phase chantier, de manière à ne pas porter atteinte de manière significative à l'état de conservation du site Natura 2000 précité et des espèces inscrites au FSD. La séquence ERC prévue permettra d'éviter toute destruction/altération d'espèces protégées et de minimiser les incidences écologiques générales concernant la faune et la flore.

☐ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Nom Personne : M. Giroudon Ghislain

« En tant que représentant du Maître d'ouvrage, je m'engage à appliquer les mesures environnementales définies dans le présent document ».

A : **Salon de Provence**

Signature :

Le : **Mars 2026**

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 » :

Sur le site internet de la DREAL :

http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=167

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/-Les-outils->

- Information cartographique CARTELIE :

http://cartelie.application.i2/cartelie/voir.do?carte=Natura2000&service=DDTM_13
(voir notice en page suivante)

- Dans les fiches de sites région PACA :

Sur le site internet Portail Natura 2000 :

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html>)

- Dans le **DOCOB (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :**

Sur le site internet de la DREAL :

www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB

- Dans le **Formulaire Standard de Données du site :**

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

- Après de l'animateur** du site :**

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Participer>

- Après de la **Direction Départementale des Territoires et de la Mer :**

<http://www.ddtm13.org/>

(voir l'onglet « Géolocalisation » pour contacter le service territorial concerné)